

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Maintenance sur l'éclairage public des trois bourgs

Le maire, Johann Baranger a présenté ses vœux aux élus en début de conseil municipal jeudi 7 janvier.

« Je souhaite que l'année 2021, nous permette des modes de fonctionnement plus normaux... Nous allons faire notre premier budget ensemble, c'est important pour notre travail » a confié le maire. Les élus ont reçu des tablettes numériques pour faciliter leur travail et ont signé une convention de prêt.

Travaux des commissions communales : Emmanuel Rousselot : « les ouvertures des deux logements sont finies. Nous allons faire un point avec la Chambre d'agriculture sur le PLUJ. » Martin Moreau : « nous recontrons la semaine prochaine deux prestataires pour des équipements sportifs pour le parc à Château-Bourdin et l'espace multi-activités ». Jean

Luc Guinard : « la rénovation de la mairie se poursuit. Le mobilier devrait arriver d'ici à 15 jours. On espère être opérationnel entre le 20 et 24 janvier. Nous allons réparer une

fuite d'eau dans la salle des fêtes de Soutiers ». Le maire indique que le bulletin municipal devrait être distribué fin de semaine prochaine dans les boîtes aux lettres.

Contrat de maintenance d'éclairage public : la signature d'un contrat avec Séolis, va permettre d'avoir une maintenance sur l'éclairage des trois bourgs, avec un dépannage 24 h/24 et 7j/7 « c'est un contrat avec un coût, mais une tranquillité ». Avant de signer, certains éléments seront revus et renégociés. Contrat de 4 ans pour un coût de 5 641,99 HT par an.

Convention Gérédis : A Château-Bourdin l'effacement et l'enfouissement des réseaux de la dernière tranche interviendront fin janvier, pour un coût 38 787,32 € au niveau communal. Dix points lumineux seront installés pour 26 821,85 € TTC.

Résidence accueil à La Bazonnière : signature d'un prêt garanti « il faut confirmer ce qui a déjà été fait il y a 2 ans ». Une convention avec Deux-Sèvres habitat. Dans 40 ans le bâti-



Marie-Sandrine Girard et tous les élus ont reçu un précieux outil de travail : une tablette numérique qui leur a été prêtée.

ment reviendra à la commune, car elle sur un terrain lui appartenant.

Tarifs de location des salles communales : « des incohérences de tarifs entre les salles de Soutiers et de Saint-Pardoux. Je vous propose de voir cela en un groupe de travail avant le prochain conseil municipi-

pal ». Nouveaux tarifs de mise à disposition de salles communales au profit de la communauté de communes Val de Gâtine : la semaine du centre de loisirs : 75 €. La journée des mercredis loisirs : 20 €. La semaine petite salle : 20 €.